Conforms to USDOL OSHA 29CFR 1910.1200 HAZCOM

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LANACANE® Spray Anesthetic (Canada)

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : LANACANE® Spray Anesthetic (Canada)

Distribué par : Reckitt Benckiser LLC.
Morris Corporate Center IV
399 Interpace Parkway (P.O. Box 225)
Parsippany, New Jersey 07054-0225
+1 973 404 2600

Reckitt Benckiser (Canada) Inc.
1680 Tech Avenue, Unit #2
Mississauga, Ontario L4W 5S9
CANADA
Telephone: +1 905 283 7000

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (Medical) : 1-800-338-6167

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (Transport) : 1-800-424-9300 (U.S. & Canada) CHEMTREC
Outside U.S. and Canada (North America), call Chemtrec:703-527-3887

Website: : **http://www.rbnainfo.com**

Utilisation du produit : Premiers soins

This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure, in accordance with the requirements of USDOL Occupational Safety and Health Administration.

This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations, and shown in Section 15 of this SDS.

n° SDS : D0344606 v6.0

Formulation #: : RD4016 v1.0

2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1
GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH

2. Identification des dangers

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Aérosol extrêmement inflammable.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Généralités : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention : Porter une protection oculaire ou faciale. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.

Stockage : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination : Non applicable.

Éléments d'une étiquette complémentaire : Aucun connu.

Dangers non classés ailleurs : Aucun connu.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
et isobutane	60-80	75-28-5
Alcool éthylique	10 - 30	64-17-5
butane	1 - 5	106-97-8
Ethyl aminobenzoate	1 - 5	94-09-7
octaméthylcyclotétrasiloxane	1 - 5	556-67-2
Propane	1 - 5	74-98-6
chlorure de benzethonium	0.1-1	121-54-0

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation : En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

Contact avec la peau : En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Rincer la peau avec de l'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. NE PAS faire vomir. Si la personne incommodée est consciente lui faire boire beaucoup d'eau.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation passagère.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés : Aucun connu.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence.
Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié.
Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Stocker entre les températures suivantes: 20 à 25°C (68 à 77°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Protéger du rayonnement solaire. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Control

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
et isobutane	**NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).** TWA: 800 ppm 10 heures. TWA: 1900 mg/m³ 10 heures. **ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015).** STEL: 1000 ppm 15 minutes.
Alcool éthylique	**ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015).** STEL: 1000 ppm 15 minutes. **OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).** TWA: 1000 ppm 8 heures. TWA: 1900 mg/m³ 8 heures. **NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).** TWA: 1000 ppm 10 heures. TWA: 1900 mg/m³ 10 heures. **OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).** TWA: 1000 ppm 8 heures. TWA: 1900 mg/m³ 8 heures.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière.

Protection de la peau

Protection des mains : Use chemical resistant gloves classified under Standard EN374 - Protective gloves against chemicals and micro-organisms.

Examples of preferred glove barrier materials include: Nitrile/butadiene rubber ("nitrile" or "NBR"); Chlorinated polyethylene; Butyl rubber; Polyethylene.

Examples of acceptable glove barrier materials include: Natural rubber ("latex"); Neoprene; Viton; Ethyl vinyl alcohol laminate ("EVAL").

A glove with a protection class of 4 or higher (breakthrough time greater than 120 minutes according to EN 374) is recommended. When only brief contact is expected, a glove with a protection class of 1 or higher (breakthrough time greater than 10 minutes according to EN 374) is recommended.

Gloves should be replaced regularly and if there is any sign of damage to the glove material. Always ensure that gloves are free from defects and that they are stored and used correctly. The performance or effectiveness of the glove may be reduced by physical/ chemical damage and poor maintenance.

NOTICE: The selection of a specific glove for a particular application and duration of use in a workplace should also take into account all relevant workplace factors such as, but not limited to: Other chemicals which may be handled, physical requirements (cut/ puncture protection, dexterity, thermal protection), potential body reactions to glove materials, as well as the instructions/specifications provided by the glove supplier. Considering the parameters specified by the glove manufacturer, checks during use should be carried out to ensure the gloves are still retaining their protective properties.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : Pas nécessaire. Toutefois, le recours à une ventilation appropriée fait partie des bonnes pratiques de l'industrie.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Jaunâtre.

Odeur : Alcoolisée.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Non disponible.

Point de fusion : Non disponible.

Point d'ébullition : Non disponible.

Point d'éclair : coupelle fermée: -73.33°C (-100°F)

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) : Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) : Non disponible.

Tension de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : Non disponible.

Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): 0.83 à 0.86 mPa·s (0.83 à 0.86 cP)

Temps d'écoulement (ISO 2431) : Non disponible.

Produit en aérosol

Type d'aérosol : Pulvérisation

Chaleur de combustion : 36.92 kJ/g

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

Matériaux incompatibles : Ne pas utiliser avec d'autres produits.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
et isobutane	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	658000 mg/m³	4 heures
Alcool éthylique	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	124700 mg/m³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-
octaméthylcyclotétrasiloxane	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	36 g/m³	4 heures
	DL50 Cutané	Rat	1770 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1540 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Alcool éthylique	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	0.066666667 minutes 100 milligrams	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 microliters	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	400 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
octaméthylcyclotétrasiloxane	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-

Conclusion/Résumé

Peau : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Yeux : Based on Calculation method: Provoque une sévère irritation des yeux.

Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

11. Données toxicologiques

Sensibilisation

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Peau : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Alcool éthylique	-	1	-

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation passagère.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

11. Données toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	69459.3 mg/kg
Cutané	133709.9 mg/kg

12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Alcool éthylique	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 25500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Larve	48 heures
	Aiguë CL50 42000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours
	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 100 ul/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
octaméthylcyclotétrasiloxane	Chronique NOEC 1.7 à 15 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 4.4 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Œuf	93 jours

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	$LogP_{ow}$	BCF	Potentiel
et isobutane	2.8	-	faible
Alcool éthylique	-0.35	-	faible
octaméthylcyclotétrasiloxane	6.488	13400	élevée

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

14. Informations relatives au transport

Informations sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	UN1950	Aerosols	2.1	-		**Instructions de conditionnement** **Avion de passagers** Limitation de quantité: 75 kg **Avion cargo** Limitation de quantité: 150 kg **Dispositions particulières** N82
Classification pour le TMD	UN1950	AÉROSOLS	2.1	-		Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.13-2.17 (Classe 2). **Limite pour explosifs et indice des quantités limitées** 1 **Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers** 75 **Dispositions particulières** 80, 107
Classement mexicain	UN1950	AEROSOLES	2.1	-		**Dispositions particulières** 63, 190, 277, 327, 344
Classe IMDG	UN1950	AEROSOLS	2.1	-		**Programmes d'urgence ("EmS")** F-D, S-U **Dispositions particulières** 63, 190, 277, 327, 344, 959

14. Informations relatives au transport

Classe IATA-DGR	UN1950	Aerosols, flammable	2.1	-		**Passenger and Cargo Aircraft** Quantity limitation: 75 kg Packaging instructions: 203 **Cargo Aircraft Only** Quantity limitation: 150 kg Packaging instructions: 203 **Limited Quantities - Passenger Aircraft** Quantity limitation: 30 kg Packaging instructions: Y203 **Special provisions** A145, A167, A802

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : **TSCA 8(a) PAIR**: octaméthylcyclotétrasiloxane

TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé

TSCA 12(b) Exportation unique: octaméthylcyclotétrasiloxane

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: et isobutane

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

15. Informations sur la réglementation

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : Risques d'incendie
Décompression soudaine
Risque immédiat (aigu) pour la santé

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication différée (chronique)
et isobutane	> 60	Oui.	Oui.	Non.	Non.	Non.
Alcool éthylique	15 - 30	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
octaméthylcyclotétrasiloxane	1 - 2.5	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: ETHYL ALCOHOL; DENATURED ALCOHOL; ISOBUTANE

New York : Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: ETHYL ALCOHOL; ALCOHOL; Isobutane; PROPANE, 2-METHYL-

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: DENATURED ALCOHOL; ETHANOL; PROPANE, 2-METHYL-; PROPANOL, OXYBIS-

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe B-2: Liquide inflammable
Classe B-5: Aérosol inflammable.
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Éthanol; Butane (tous les isomères)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Les composants suivants sont répertoriés: Cyclotetrasiloxane, octamethyl-

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Éléments de l'étiquette

Mention d'avertissement : DANGER!

Mentions de danger : INFLAMMABLE. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.

Mesures de précaution : Flammable: Do not use near heat, flame or fire or while smoking.Do not use in the eyes. Do not use over large areas of the body.Do not puncture or incinerate. Contents under pressure. Do not store at temperature above 120 ºF.Intentional misuse by deliberately concentrating and inhaling the contents can be harmful or fatal.Ask your doctor before use if you have: deep or puncture wounds, animal bites, serious burns. Stop use and ask a doctor if: condition worsens or needed for longer than 1 week. · Keep out of reach of children. If swallowed, get medical help or contact a Poison Control centre right away.

16. Autres informations

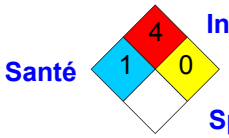
Hazardous Material Information System (États-Unis) :

Santé	*	1
Inflammabilité		4
Risques physiques		0
Protection individuelle		B

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) :



NFPA (30B) aérosol Inflammabilité — Teneur 3

Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies

Date d'édition : 23/05/2018

16. Autres informations

Date de publication précédente : 31/10/2017

Version : 6.0

Élaborée par : Reckitt Benckiser India Ltd
Plot No 48
Sector - 32
Institutional Area
Gurgaon, Haryana
India - 122001

Commentaires à l'issue de la révision : Update of SDS.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

CSPA Product Care®

RB is a member of the CSPA Product Care Product Stewardship Program.